**Annexe 1-3 : Règles de présentation du livret scolaire Session 2024 BTS CJN**

Seul le livret scolaire joint à cette circulaire peut être utilisé. Pour respecter l’anonymat, la fiabilité et la bonne interprétation des indications qu'il contient, il est indispensable de veiller aux points suivants :

1. Chaque unité et sous-unité d’enseignement, représentée par une ligne sur le livret, fera l'objet d'une note pour chaque semestre d’une ou des deux années, selon les cas\*, ainsi que d'une appréciation portée par l’enseignant ou l’équipe ayant en charge l’enseignement, formulée à l’attention du jury.
2. Toutes les rubriques doivent être complétées, y compris les informations statistiques.
3. Le graphique ne doit prendre en compte que les résultats de la deuxième année.
4. Il est obligatoire de renseigner les éléments de certification des compétences numériques (PIX).

\* Pour l’unité d’enseignement U3 « Environnement technique, juridique, économique et managérial du notariat », la grille horaire prévoit que l’enseignement de E31 ait lieu uniquement en première année et celui de E32 uniquement en seconde année.